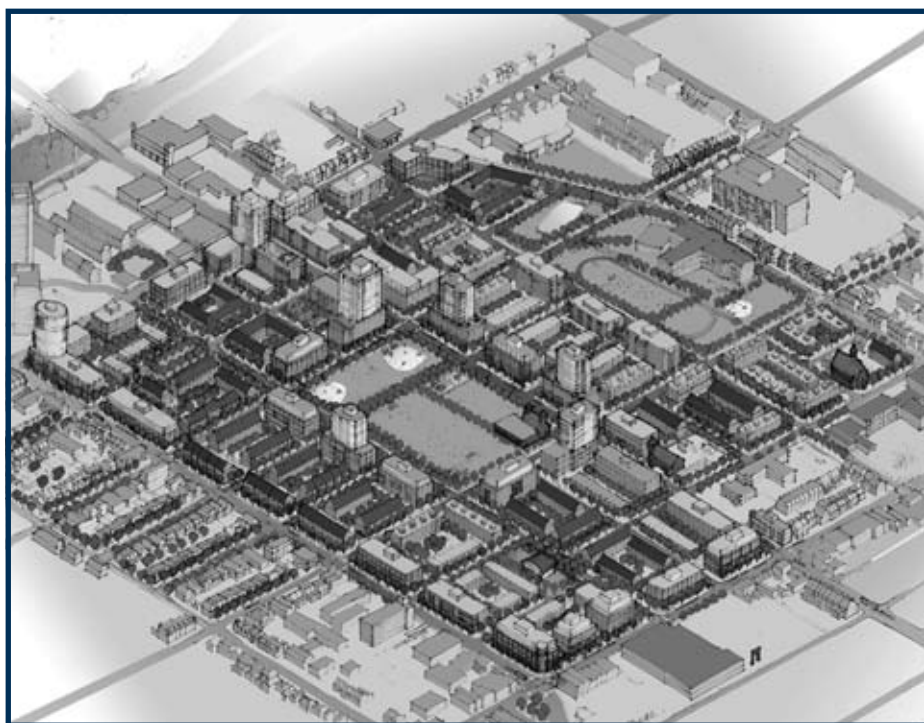


## Regent Park : Aménager une collectivité durable

Regent Park, à Toronto, est sur le point de se métamorphoser



Aperçu du projet de réaménagement du secteur Regent Park, situé au centre-ville de Toronto, qui donnera lieu à un quartier pouvant accueillir plus de 12 000 personnes ayant différents niveaux de revenu.

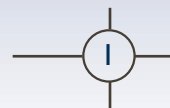
Vers la fin de 2005, débutera la transformation du plus gros complexe de logements sociaux au Canada. Celui-ci deviendra une collectivité axée sur la viabilité sociale, économique et écologique. La vision établie pour Regent Park est le fruit de nombreuses années de planification détaillée et de vastes consultations avec des locataires, des spécialistes en finances, des promoteurs et des architectes, ainsi que de recherches approfondies sur des projets de revitalisation réalisés ailleurs.

Ce vieil ensemble résidentiel sera démoli puis réaménagé en six phases au cours des douze prochaines années. On veut en faire un quartier diversifié de densité moyenne où cohabitent des ménages ayant différents niveaux de revenu, un quartier avec parcs et services communautaires desservi adéquatement par les transports en commun et situé à proximité d'un large éventail de commodités.

(suite à la page 2)

### Dans ce bulletin

<b>Regent Park : Aménager une collectivité durable</b> .....	1	<b>Série sur le logement selon les données de Recensement de 2001 : trois nouveaux numéros</b> .....	10
<b>Consultations nationales pour mieux comprendre les enjeux du logement</b> .....	3	<b>Les données du recensement apportent un éclairage nouveau sur le logement et la répartition du revenu à Toronto</b> .....	11
<b>En juin 2006, le Canada accueillera le 3<sup>e</sup> Forum urbain mondial</b> .....	4	<b>Nouvel outil d'analyse des investissements dans l'infrastructure urbaine</b> .....	12
<b>Vers une «meilleure» région élargie du Golden Horseshoe</b> .....	5	<b>Le gouvernement de la Saskatchewan lutte contre la pénurie de logements abordables et de qualité</b> .....	13
<b>La SCHL réexamine les facteurs qui nuisent au réaménagement de terrains contaminés</b> .....	6	<b>L'itinérance coûte cher à la société</b> .....	14
<b>Partenariat pour des environnements intérieurs sains : établir des liens</b> .....	7	<b>Les sans-abri demandeurs de logement social se heurtent à des obstacles de taille</b> .....	15
<b>Santé Canada et la SCHL élaborent une base de données interrogeable sur les logements en milieu de soutien pour aînés</b> .....	8	<b>Les maisons de transition sont cruciales pour les femmes délinquantes</b> .....	16
<b>Une étude de la SCHL évalue l'effort requis pour monter une rampe d'accès en fauteuil roulant</b> .....	8		
<b>Les statistiques montrent que le rythme de l'urbanisation se poursuit au Canada</b> .....	9		



## À propos du Comité national de recherche sur le logement

Créé en 1986, le Comité national de recherche sur le logement (CNRL) se compose de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, municipaux, de l'industrie, des organismes de logement social, de la communauté académique et des consommateurs. Le Comité poursuit les objectifs suivants :

- cerner les secteurs prioritaires de la recherche ou de la démonstration dans le domaine de l'habitation;
- favoriser une meilleure collaboration, former des partenariats et réduire le chevauchement des activités de recherche;
- encourager le soutien à l'égard de la recherche en habitation; et
- promouvoir la diffusion, la mise en application et l'adoption des résultats de recherche.

En plus de son comité plénier, le CNRL fonctionne également grâce à des groupes de travail qui échangent de l'information, discutent des lacunes en recherche et entreprennent des travaux de recherche. À l'heure actuelle, les groupes de travail abordent des questions comme les données du logement, les sans-abri, la planification de collectivités durables, le logement des personnes âgées, et le logement et la santé de la population. Les membres du CNRL soumettent également des articles destinés au bulletin du CNRL, lequel est publié deux fois l'an et participent au réseautage de leur collectivité en ligne : [www.nhrc-cnrl.ca](http://www.nhrc-cnrl.ca)

Le CNRL est coprésidé par Leigh Howell, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et Hélène Aubé de la Société d'habitation du Québec.

### Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Nancy Walker, Coordonnatrice, CNRL et liaison extérieure

Société canadienne d'hypothèques et de logement  
Bureau national  
700, chemin de Montréal, C2-332  
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Tél. : (613) 748-2446  
Télec. : (613) 748-2402  
Courriel : [nwalker@cmhc-schl.gc.ca](mailto:nwalker@cmhc-schl.gc.ca)

Pour commander un bulletin du CNRL ou s'abonner : Tél. : 1 800 668-2642 (Publication n° 63930)

Construits entre 1948 et 1959, les immeubles ne forment plus qu'un ensemble vétuste de presque 2 100 logements sociaux où vivent 7 500 personnes. Grâce au projet de revitalisation, ce site de 28 hectares situé au centre-ville de Toronto sera réaménagé en un quartier de 5 100 logements (dont 1 900 sociaux, 300 abordables pour propriétaire-occupant et 2 900 offerts au prix du marché) pouvant accueillir 12 500 habitants. De plus, 183 logements sociaux additionnels seront rebâti dans la collectivité environnante.

Plusieurs tentatives de réaménagement ont échoué au cours des dernières décennies. En 2001, la toute nouvelle Toronto Community Housing Corporation (TCHC) a entrepris l'initiative en cours pour donner suite aux préoccupations exprimées par les résidents de Regent Park. Ont ensuite été lancées des consultations qui ont duré un an auprès d'habitants de Regent Park et des quartiers environnants, d'organismes communautaires, de spécialistes en finances, de promoteurs, d'architectes et de la Ville de Toronto, et une étude approfondie a été réalisée au sujet d'efforts de réaménagement déployés au Canada, aux États-Unis et en Australie. Ce processus a permis l'élaboration d'un plan de réaménagement, approuvé d'abord par la TCHC puis par la Ville de Toronto en 2003.

Les plans de réaménagement ont pour but de créer des collectivités saines qui cadrent avec le milieu environnant. Au moment de sa construction, Regent Park devait être une cité-jardin entourée d'espaces verts, dépourvue de rues et située quelque peu à l'écart de la ville. Cependant, l'absence de voies de circulation a créé une impression d'isolement par rapport au reste de la ville, ce qui a suscité des problèmes de sécurité. Le plan de réaménagement recommande de construire des rues, d'aménager de vastes espaces verts, d'aligner les immeubles le long des rues et de fournir des occasions contribuant au développement de l'emploi, de l'éducation et de la culture, et favorisant l'aménagement d'installations communautaires.

Approbations en mains, la TCHC a entrepris la phase de recherche suivante pour déterminer la forme que prendrait le quartier. L'un des objectifs était de faire de Regent Park une collectivité écologique modèle axée sur la viabilité et fondée sur une démarche interdisciplinaire.

« Le but était de produire un ensemble résidentiel extrêmement attrayant tout en limitant le plus possible les effets potentiellement néfastes sur l'environnement »,



a indiqué Mary Neumann, directrice de projet à la TCHC. Une équipe de consultants a été embauchée à cette fin.

Le principal rapport qui a suivi, intitulé *Sustainable Community Design Report* et préparé par Dillon Consulting ainsi que plusieurs sous-consultants, proposait une collectivité durable parfaitement intégrée qui met en application un large éventail de mesures visant à protéger et à assainir l'environnement. Les premières propositions adoptées préconisaient des immeubles à haut rendement énergétique et des installations de chauffage et de refroidissement centraux. À elles seules, ces mesures permettront de réduire considérablement « l'empreinte écologique » de l'ensemble. Par comparaison à un ensemble résidentiel ordinaire, les émissions annuelles de dioxyde de carbone seront d'au moins de 44 000 tonnes plus faibles, et il se pourrait que la consommation de combustibles fossiles soit de 80 % moins considérable.

Selon Mme Neumann, bien que les mesures de viabilité aient été prévues expressément pour Regent Park, bon nombre des concepts pourront s'appliquer à de nombreuses autres situations.

« Grâce à ce projet, de nouvelles spécifications relatives au bâtiment sont en préparation », a-t-elle ajouté.

Par exemple, s'ils sont construits conformément aux mesures éconergétiques proposées, il se pourrait que les bâtiments consomment 75 % moins d'énergie que les immeubles construits selon les normes nationales actuellement en vigueur.

« Les économies réalisées grâce à ces mesures éconergétiques contribueront à la réalisation de cet ensemble. »

*Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Mary Neumann, Toronto Community Housing Corporation, au (416) 968-1696, [www.regentpark.ca](http://www.regentpark.ca)*

# Consultations nationales pour mieux comprendre les enjeux du logement

**Des consultations nationales et la séance sectorielle sur le logement ont lieu sous l'égide du ministre Fontana.**

**A**u cours des derniers mois, l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement a mené une série de séances captivantes sur les divers enjeux du logement au Canada.

## Séance sectorielle sur le logement pour les Autochtones

Les 24 et 25 novembre 2004, l'honorable Joe Fontana, participait, à Ottawa, à une rencontre nationale sectorielle de deux jours sur le logement, avec près de 150 experts en logement pour les Autochtones et représentants d'organisations autochtones, du secteur privé ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La séance sectorielle sur le logement, où la SCHL jouait un rôle prépondérant, est l'une des sept rencontres de suivi de la Table ronde Canada-Autochtones ayant eu lieu le 19 avril 2004. Au cours de cette table ronde, le Premier ministre a exposé une vision dont l'un des objectifs est la réduction de l'écart qui sépare les peuples autochtones des autres Canadiens dans les principaux indicateurs de la qualité de vie, notamment la santé, l'éducation, le logement et les perspectives économiques.

Cette rencontre sectorielle sur le logement avait été conçue pour faciliter les débats techniques sur les questions de logement des Autochtones. Le rapport qui en découlera servira de base de discussion au cours d'une réunion stratégique, prévue pour la fin du printemps, qui comprendra des membres du Comité du Cabinet sur les affaires autochtones, des leaders autochtones et des représentants des provinces ainsi que des territoires. Les informations contenues dans le rapport serviront aussi lors de la rencontre des premiers ministres avec les leaders autochtones, prévue pour l'automne 2005. Selon Karen Kinsley, présidente de la SCHL : « La séance sectorielle sur le logement a établi les grandes lignes d'un plan global qui trouve des solutions réelles et pratiques à ces problèmes en plus de conférer au logement un rôle important en tant que facteur de réussite. »

## Consultations nationales sur le logement

Depuis janvier 2005, l'honorable Joe Fontana a tenu une série de consultations nationales auprès des provinces et territoires, des parlementaires, des experts du domaine de l'habitation et des Canadiens, dans le but de mieux comprendre la problématique de l'itinérance et de l'abordabilité du logement.

La SCHL a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat national pour les sans-abri qui relève de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC), pour organiser les séances de consultation et les tables rondes. Les discussions ont été animées, vastes et honnêtes et les réactions que nous avons reçues des milliers de Canadiens qui y ont pris part ont été extrêmement favorables. Experts dans le domaine de l'habitation ou simples propriétaires-occupants, les participants se sont montrés aussi généreux à partager leur expérience qu'ingénieux dans les solutions qu'ils proposaient. On n'a pas encore terminé l'analyse des résultats, mais déjà, plusieurs messages clés ressortent de presque toutes les communautés où se sont déroulées les séances :

- La démarche d'initiative communautaire est un succès à considérer pour d'autres programmes, mais il faut aussi considérer la durabilité à long terme de projets communautaires.
- Tous les paliers de gouvernement doivent prendre des engagements financiers plus importants à l'égard du logement abordable et participer davantage aux processus communautaires.
- Il faut compter sur du financement durable pour combler les vides du continuum du logement.
- Quant aux gens aux prises avec les défis de la vie, le logement ne représente qu'une partie de la solution à intégrer aux services de soutien pour leur permettre de mener une vie autonome.

- Des retards à lancer les projets peuvent survenir lorsqu'on travaille en compagnie d'un certain nombre de partenaires.
- Enfin, la majorité des intervenants ont fait ressortir la nécessité d'une trousse d'outils variés et flexibles permettant de répondre aux besoins de la localité tout en tenant compte des réalités régionales.

Maintenant que les consultations sont terminées, le ministre Fontana discutera de ces enjeux et de ces messages lors d'une prochaine réunion avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables du Logement. La SCHL et RHDCC collaborent à donner forme aux prochaines étapes qui jetteront les bases de l'avenir du logement dans notre pays.

Le ministre Fontana est déterminé à élaborer un cadre de référence sur le logement en poursuivant l'objectif d'aider les Canadiens et les Canadiennes à avoir accès à un logement sûr et abordable. Ces consultations permettront, au cours des prochains mois, de mettre au point de nouvelles méthodes pour obtenir un continuum de logement efficace et complet qui mettra sur le succès de nos programmes ayant fait leurs preuves. Elles permettront aussi de créer de nouvelles initiatives et d'obtenir des fonds auprès de nos partenaires clés du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les provinces et les territoires.

Ces deux consultations nationales auront permis de mieux comprendre la problématique du logement et de faire ressortir les domaines de recherche qu'il faut privilégier. Ne manquez pas les mises à jour dans les prochains numéros du Bulletin, à mesure que seront connus les résultats des consultations et de leurs incidences sur la recherche sur le logement.

Pour plus de renseignements :

[www.aboriginalroundtable.com](http://www.aboriginalroundtable.com)

[www.sans-abri.gc.ca/consultations/index\\_f.asp](http://www.sans-abri.gc.ca/consultations/index_f.asp)

# En juin 2006, le Canada accueillera le 3<sup>e</sup> Forum urbain mondial



L'année 2006 marquera le trentième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains qui s'est tenue à Vancouver, (C.-B.) en 1976. Cette conférence a donné naissance au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (l'ONU-HABITAT), organisme intergouvernemental chargé de promouvoir le développement durable des villes sur les plans social et environnemental. Le Canada a contribué, de façon appréciable, au succès de cette première conférence et est demeuré à l'avant-garde en matière de logement convenable et abordable.

Ce sera ainsi l'occasion de se remémorer ces débuts lorsque, en juin 2006, le Canada accueillera le prestigieux Forum urbain mondial (FUM), qui est un événement qui se tient tous les deux ans sous l'égide de l'ONU-HABITAT et porte sur les établissements humains durables et le logement.

Vancouver sera à nouveau la ville hôte, cette fois-ci pour un sommet de cinq jours, du 19 au 23 juin 2006. Le FUM offrira au Canada une occasion extraordinaire de faire connaître ses politiques sur les villes durables et de présenter les bonnes pratiques, technologies, savoir-faire et partenariats intersectoriels du Canada en matière de viabilité urbaine. En

préambule à la conférence, le Canada cherchera à renforcer ses relations avec les différents protagonistes dans le monde et à créer une synergie avec les instances intergouvernementales telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Commission des Nations Unies sur le développement durable.

Le Premier ministre a demandé à l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement, de chapeauter les préparatifs canadiens en vue de l'événement. Ce dernier sera appuyé par le Comité consultatif national du FUM, lequel est coprésidé par l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, Michael Harcourt et la chancelière de l'Université d'Ottawa Huguette Labelle. Composé de représentants des provinces, des territoires, des municipalités, du secteur privé, des associations professionnelles, du milieu académique et des divers groupes d'intérêt, le Comité agit auprès du ministre comme conseil sur les thèmes et les composantes du programme du Forum. Les membres du Comité aident également le ministre à déterminer les réalisations et activités pertinentes, au Canada et dans le monde, à présenter au Forum. L'événement sera doté d'une structure visant à favoriser le transfert effectif des connaissances, la mobilisation active des participants et

l'aboutissement à des résultats concrets. Le programme de la conférence sera complété vers la fin de 2005.

Lancé en 2002 par l'ONU-HABITAT, le FUM devient rapidement l'événement international de premier plan pour ce qui est des importants enjeux relatifs aux villes et collectivités, au logement et à la durabilité. Des questions telles que le logement abordable, l'infrastructure durable et la qualité de l'air et de l'eau domineront probablement le Forum, de même que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels mettent l'accent sur le logement et l'amélioration de l'habitat insalubre et de la situation en matière d'installations sanitaires et d'eau propre. Le Canada n'est pas étranger au développement urbain durable. L'engagement du gouvernement fédéral envers un « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités » se fonde sur les principes de développement durable et vise les enjeux à discuter dans le cadre du FUM.

*Pour être au fait du programme à mesure qu'il prend forme, il convient de consulter les sites [www.schl.ca](http://www.schl.ca) ou [www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org). Un article paraîtra, dans le numéro d'automne du présent bulletin, qui fera le point sur la recherche reliée au FUM. C'est à surveiller.*



Vancouver, Canada

# Vers une « meilleure » région élargie du Golden Horseshoe

**P**uisque la région du Golden Horseshoe dans le Sud de l'Ontario poursuivra vraisemblablement son essor, le gouvernement de l'Ontario a lancé récemment deux initiatives de grande envergure pour contenir l'étalement urbain dans cette région et protéger la ceinture de verdure. Les deux politiques sont le fruit de consultations exhaustives et d'un examen approfondi des recherches et des données en la matière.

La *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*, promulguée en février dernier par l'Assemblée législative de l'Ontario, interdit le développement urbain sur les terres agricoles ou écologiquement fragiles du Golden Horseshoe, région qui s'étend de Peterborough à Niagara Falls. Cette nouvelle loi assure la protection d'une superficie au moins deux fois plus grande qu'auparavant, soit au total près de deux millions d'acres. Elle empêche le rétrécissement de la ceinture de verdure et donne au gouvernement le pouvoir d'établir un plan exposant en détail les types d'utilisation du territoire qui seront permises dans la zone occupée par la ceinture.

La Loi sert à veiller à ce que l'aménagement des transports et des infrastructures se fasse d'une manière respectueuse de l'environnement. En outre, conformément aux dispositions de cette loi, le ministre des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario a mis sur pied le Conseil de la ceinture de verdure, lequel est chargé de formuler des conseils concernant la mise en œuvre du Plan de la ceinture de verdure.

L'initiative découle d'un long processus complexe de recherche et de consultation. Le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, composé de divers experts et de représentants de groupes d'intérêt, a consulté le grand public et les personnes concernées puis formulé des recommandations au ministre. Par la suite, une équipe représentant sept ministères provinciaux de l'Ontario a utilisé le travail du Groupe d'étude et les bases de données les plus récentes sur les terres pour préparer une carte, dont elle a ensuite vérifié l'exactitude auprès des municipalités, des offices de protection de la nature et des employés les mieux informés dans les domaines de l'agriculture et du patrimoine naturel.

À peine quelques jours avant l'adoption de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*, le gouvernement a publié l'ébauche du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, qui présente les stratégies concernant les lieux et les modes de croissance qui seraient souhaitables pour cette région au cours des trente prochaines années. Ensemble, la loi sur la ceinture de verdure et le plan de croissance permettront de coordonner la planification de l'utilisation du territoire et de soutenir le développement qui est prévu dans la région.

La région élargie du Golden Horseshoe compte déjà 7,8 millions d'habitants, et on prévoit qu'elle en comptera près de quatre millions de plus d'ici 2031. Selon l'ébauche du Plan de croissance, négliger de planifier cette expansion rapide entraînera une détérioration de la qualité de vie.

L'ébauche du Plan de croissance porte principalement sur la nécessité de contenir l'étalement urbain, de protéger les terres agricoles et les espaces récréatifs contre le développement, et de bâtir l'infrastructure qu'il faudra pour soutenir la croissance.

À l'appui de ces deux initiatives dans la région élargie du Golden Horseshoe, ont été publiés trois documents techniques, disponibles sur le site Web du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Par ailleurs, le gouvernement de l'Ontario a proposé une autre loi pour prendre en main l'essor considérable que connaît la

province. La *Loi sur les zones de croissance*, actuellement examinée par un comité permanent, permettrait au gouvernement de désigner toute région de la province comme zone visée par le plan de croissance et d'établir un plan stratégique relatif à l'accroissement démographique, à l'expansion économique et à la protection des richesses environnementales et des terres agricoles.

Pour en savoir davantage sur les initiatives touchant la ceinture de verdure, communiquez avec Victor Doyle, au ministère des Affaires municipales et du Logement, par téléphone au (416) 585-6014 ou par courriel à [Victor.Doyle@mah.gov.on.ca](mailto:Victor.Doyle@mah.gov.on.ca), ou encore visitez le site web suivant : [http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts\\_1\\_16290\\_2.html](http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_16290_2.html).

Pour de plus amples renseignements sur l'ébauche du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, communiquez avec Leslie Woo, au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique, par téléphone au (416) 585-6247 ou par courriel à [Leslie.Woo@pir.gov.on.ca](mailto:Leslie.Woo@pir.gov.on.ca), ou encore parcourez le site Web du ministère, dont la page d'accueil se trouve à l'adresse suivante : <http://www.pir.gov.on.ca>

Prenez connaissance des trois documents techniques à : [www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts\\_1\\_23044\\_2.html#6](http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_23044_2.html#6).



# La SCHL réexamine les facteurs qui nuisent au réaménagement de terrains contaminés

**S**i l'on en croit une récente recherche documentaire et un sondage mené auprès d'experts dans le domaine des sites contaminés d'un bout à l'autre du Canada, les obstacles d'ordre financier et les responsabilités civiles et réglementaires continuent d'être en tête de liste de la problématique entourant le réaménagement de terrains contaminés à des fins d'habitation au pays. Bien que des réformes instaurées dans quelques provinces aient pu contribuer à limiter les responsabilités des autorités réglementaires et à établir clairement à qui il incombe d'effectuer les travaux d'assainissement, certains des progrès accomplis auraient, selon l'étude, suscité de nouveaux problèmes.

Le rapport fait état des récents progrès accomplis dans la suppression des obstacles traditionnels qui freinent le réaménagement de terrains contaminés à des fins d'habitation et il met en lumière les nouveaux défis. Intitulée *Brownfield Redevelopment for Housing: Literature Review and Analysis*, l'étude a été réalisée par Luciano Piccioni, de RCI Consulting, et par Richard DiFrancesco, de Regional Analytics Inc., pour le compte de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les auteurs concluent qu'il importe de mieux comprendre les liens entre les obstacles pour que les décideurs et les planificateurs puissent, d'une façon réaliste, évaluer à quel point les lois et les règlements actuels et proposés, les incitatifs financiers, la planification et d'autres initiatives sont en mesure de les surmonter.

## Obstacles financiers

Même si les assurances couvrant les risques de nature environnementale ont rendu les prêteurs moins réticents à accorder du financement à des promoteurs souhaitant réaménager des terrains contaminés, des obstacles subsistent. Les travaux d'assainissement de moins de 1 million de dollars constituent le gros des projets de réaménagement et il n'existe encore aucune assurance abordable qui couvre ce genre d'initiative. Néanmoins, les mesures d'encouragement municipales,

comme le financement par de nouvelles taxes foncières, les subventions, les prêts et les crédits de droits d'aménagement, ont aidé à lancer des projets de réaménagement de terrains contaminés à des fins d'habitation dans plusieurs municipalités.

## Responsabilité

La responsabilité conjointe et individuelle, une règle de droit selon laquelle les propriétaires et les utilisateurs successifs d'une propriété peuvent être tenus responsables des coûts d'assainissement, demeure l'un des principaux obstacles au réaménagement de terrains contaminés à des fins d'habitation. Or, certaines provinces ont récemment commencé à attribuer la responsabilité suivant le critère de l'équité, et cette pratique permet d'espérer qu'on pourrait de cette façon lever cet obstacle. Plus récemment, le réaménagement de terrains contaminés était compliqué par l'interprétation au pied de la lettre du principe du « pollueur payeur » dans des causes qui ont fait jurisprudence. Ce principe a incité de grands propriétaires fonciers à laisser des propriétés contaminées à l'abandon plutôt que de les vendre et de risquer de devoir en assurer la décontamination dans le futur.

## Réglementation

La réglementation gouvernementale est un autre problème qui nuit au réaménagement de terrains contaminés. Les obstacles de nature réglementaire comprennent notamment l'absence d'outils solides d'évaluation des risques, le manque de données scientifiques fiables et actuelles sur les normes d'assainissement génériques, et, dans certaines instances, la réticence du législateur provincial à accepter les démarches fondées sur l'évaluation et la gestion des risques. Des progrès ont été accomplis pour accélérer l'évaluation, par les ministères provinciaux, des plans d'assainissement et des rapports d'évaluation des risques, mais la question n'est pas réglée. L'étude a aussi noté des progrès dans plusieurs provinces sur des questions comme l'emploi novateur d'un processus simplifié d'évaluation des risques et l'engagement à revoir les critères scientifiques.

## Technologie

De nouvelles technologies d'assainissement ont commencé à remplacer l'excavation et l'enfouissement comme méthode de prédilection dans certaines situations. Malheureusement, le manque d'information claire et simple à leur sujet représente un obstacle à ce qu'elles soient plus largement adoptées au Canada.

## Planification

Selon l'étude, les directives municipales régissant l'aménagement du territoire pourraient soutenir davantage le réaménagement de terrains contaminés, sans compter que les processus d'approbation sont complexes et très longs. On suggère de créer un processus d'approbation plus clair et simplifié, destiné à faciliter la planification ainsi qu'un train de mesures incitatives et dissuasives pour, d'une part, favoriser le réaménagement des terrains contaminés et, d'autre part, réduire l'attrait qu'exercent les terrains propres.

---

**De nouvelles études de cas font la preuve que les terrains contaminés peuvent être réaménagés malgré les problèmes associés à ce genre de réaménagement**

---

## Stigmatisation, information et sensibilisation

En dépit des efforts mis en œuvre pour mieux informer le public, le réaménagement des terrains contaminés continue d'être mal compris à cause d'un manque d'informations faciles d'accès et simples à comprendre. La documentation et les spécialistes interrogés appuient une plus vaste diffusion des réussites dans le domaine du réaménagement de terrains contaminés et une meilleure

suite page 7

# Partenariat pour des environnements intérieurs sains : établir des liens

**D**es scientifiques, des chercheurs, des décideurs, des entreprises et des associations de consommateurs se sont unis pour échanger des renseignements nouveaux sur les milieux intérieurs au Canada et pour en assurer la diffusion. « Partenariat pour des environnements intérieurs sains » est un organisme sans but lucratif qui sert de fer de lance à l'amélioration des environnements intérieurs au Canada grâce à la collaboration de nombreux intervenants. L'organisme érige des ponts entre les gens, les idées et les ressources du gouvernement, de l'industrie, des universités, du milieu de la recherche et de groupes de défense de l'intérêt public afin de catalyser de nouvelles collaborations sur des questions communes touchant les environnements intérieurs et la santé.

Les principaux secteurs d'intérêt de ce partenariat sont la recherche, les lignes de conduite et les règles de l'art de l'industrie, le marketing social, l'information et les activités de liaison. Son travail est guidé par une stratégie nationale élaborée à la suite de vastes consultations pancanadiennes et il est supervisé par quatre comités.

Le comité de recherche et de développement travaille à consolider et à intégrer les activités des organismes nationaux de recherche et de technologie en créant un lieu de rencontre pour ses membres et pour d'autres collaborateurs dans le but d'échanger des

idées et de former des partenariats. Le comité repère les lacunes de la science quant aux effets du milieu intérieur sur la santé des occupants au Canada et met en relation les acteurs les plus susceptibles de réussir à combler ces lacunes. Le comité est surtout préoccupé par les liens qui existent entre l'environnement intérieur et la santé physique et mentale des occupants. On s'intéressera donc particulièrement aux sujets suivants :

- la qualité de l'air intérieur
- le bruit et l'acoustique des locaux
- l'éclairage
- le confort thermique
- l'ergonomie
- les nouveaux enjeux comme le rayonnement et les champs électromagnétiques

Le comité de recherche est actuellement constitué de membres provenant de la SCHL, du Conseil national de recherches du Canada, de Santé Canada, de l'Institut national de santé publique du Québec et des Instituts de recherche en santé du Canada.

Le comité de recherche s'affaire à élaborer un programme de recherche fondé sur les résultats d'un atelier national qui a porté sur les effets de la moisissure sur la santé ainsi que sur la prévention et l'élimination de la moisissure.

Si vous êtes un scientifique canadien, ou si vous représentez un organisme de recherche canadien oeuvrant dans le domaine des environnements intérieurs, le comité de recherche de Partenariat pour des environnements intérieurs sains aimerait entrer en relation avec vous. Le comité a créé un répertoire d'experts en recherche afin de faciliter la collaboration entre les organisations et les scientifiques canadiens sur des initiatives stratégiques de recherche et de développement.

Partenariat pour des environnements intérieurs sains gère aussi un centre d'échange d'information et de ressources sur le Web, qui comporte notamment un calendrier de conférences et d'autres événements. Il publie aussi un bulletin gratuit qui sert à tenir les intervenants informés sur les enjeux propres aux effets du milieu intérieur sur la santé des occupants au Canada.

*Pour en savoir plus ou pour télécharger les actes de l'atelier national sur la science et la technologie qui avait pour thème la moisissure dans les environnements intérieurs, visitez le site [www.healthyindoors.com](http://www.healthyindoors.com). Pour obtenir des renseignements additionnels, prière de communiquer avec Jay Kassirer, directeur général, Partenariat pour des environnements intérieurs sains, au (613) 224-3800; courriel : [kassirer@healthyindoors.com](mailto:kassirer@healthyindoors.com).*

*suite de la page 6 : La SCHL réexamine les facteurs qui nuisent au réaménagement de terrains contaminés*

information des collectivités en ce qui concerne les risques véritables et les avantages inhérents au réaménagement de terrains contaminés.

## De nouvelles études de cas

À cet égard, la nouvelle série d'études de cas sur le réaménagement de terrains contaminés à des fins d'habitation, produite par la SCHL, représente une excellente contribution. Cette série fait connaître les bonnes idées et les leçons apprises à la

suite d'initiatives qui ont récemment vu le jour ou qui sont toujours en voie de réalisation, et on y trouve des initiatives municipales et provinciales qui ont aussi aidé. Ces études de cas peuvent être utilisées pour encourager les personnes intéressées à mettre à l'essai les idées données en exemple et pour démontrer que, malgré les difficultés que présente ce genre d'aménagement, les terrains contaminés peuvent effectivement recevoir une nouvelle vocation et qu'ils contribuent à revitaliser les collectivités du Canada.

Le Point en recherche, numéro de produit 63949, peut être obtenu en ligne par l'intermédiaire du Bureau de commandes de la SCHL à l'adresse [www.schl.ca](http://www.schl.ca), ou en téléphonant au 1 800 668-2642. Pour en savoir plus, prière de communiquer avec Cynthia Rattle, Société canadienne d'hypothèques et de logement, au (613) 748-3356; ou par courriel : [crattle@cmhc-schl.gc.ca](mailto:crattle@cmhc-schl.gc.ca).

# Santé Canada et la SCHL élaborent une base de données interrogeable sur les logements en milieu de soutien pour aînés

À mesure que la population du Canada va prendre de l'âge, les services de santé et de logement permettant aux gens de vieillir dans le confort de leur foyer seront de plus en plus sollicités. C'est pourquoi les services publics et privés de soins de santé et de soutien à domicile, d'adaptation et de modification de logements, les logements en milieu de soutien de même que les résidences-services ont tous un rôle important à jouer parallèlement aux centres de soins de longue durée.

Bien des aînés optent aujourd'hui pour des logements en milieu de soutien, un mode d'habitation autonome soutenu par une gamme de services allant de l'entretien ménager à l'aide pour les activités quotidiennes, en passant par les repas, la lessive et une assistance 24 heures sur 24 en matière de sécurité et de soins personnels. Dans certains cas, les logements en milieu de soutien peuvent constituer une solution de rechange viable aux centres de soins de longue durée.

Les aînés qui avancent en âge et souhaitent continuer à vivre de manière autonome auront bientôt un meilleur accès à de l'information sur les logements en milieu de soutien. En effet, quiconque possède un ordinateur pourra sous peu obtenir divers renseignements (disponibilité, échelles de prix, types de bâtiment, éventail de soins, modalités de financement, etc.) sur les logements en milieu de soutien qui sont offerts, au Canada, aux personnes âgées de 65 et plus. En collaboration avec la SCHL, Santé Canada est en train de mettre sur pied une base de données sur les logements en milieu de soutien qui consignera de l'information sur leur emplacement, leur taille et le type de logement, ainsi que sur les services de santé et de soutien accessibles sur place ou offerts à l'extérieur pour chaque ensemble d'habitation. On y trouvera également des renseignements sur les coûts demandés, le genre d'administration et le financement de l'ensemble.

Santé Canada a confié à la firme Social Data Research et à son associée Pollara Inc. la tâche de rassembler de l'information sur les ensembles construits au cours des 15 dernières années, et de faire ressortir les innovations du milieu. Les fournisseurs de logements en milieu de soutien ont répondu avec enthousiasme aux responsables du projet.

Cette base de données, qui s'accompagne d'un dépouillement d'ouvrages spécialisés à jour et d'une description des directives et lignes de conduite actuelles des autorités concernant les logements en milieu de soutien, sera utile aux consommateurs, aux chercheurs, aux décideurs, aux planificateurs et aux fournisseurs de logements. Une fois terminée, la base de données sera affichée dans les sites Web de Santé Canada et de la SCHL et sera augmentée et mise à jour à mesure que les ressources le permettront.

*Pour en savoir plus, prière de communiquer avec Catrina Hendrickx, Division des soins de santé primaires et continus, Direction générale de la politique de la santé, Santé Canada, au (613) 954-8616; courriel : [catrina\\_hendrickx@hc-sc.gc.ca](mailto:catrina_hendrickx@hc-sc.gc.ca).*

## Une étude de la SCHL évalue l'effort requis pour monter une rampe d'accès en fauteuil roulant

Les rampes d'accès constituent maintenant le moyen le plus courant pour rendre les bâtiments accessibles aux personnes en fauteuil roulant, mais différentes normes existent par rapport à leur pente. Ainsi, les pentes les plus courantes présentent un rapport de 1 : 10 (la rampe monte d'une unité pour chaque 10 unités de longueur); un rapport 1 : 12 pour une pente plus douce; et un rapport 1 : 20 pour une pente encore plus faible. Existe-t-il des données qui justifient l'utilisation d'une pente par rapport à une autre? Autrement dit, combien d'effort supplémentaire faut-il exercer pour monter une rampe dont la pente est plus abrupte qu'une autre?

Cette question a fait l'objet d'une étude récente, réalisée dans le cadre du

Programme de subventions de recherche de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et menée par un groupe de chercheurs de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'École Polytechnique de Montréal. L'échantillon des sujets choisis était composé de 39 personnes réparties en deux groupes d'âge (18-39 et 40-64) et qui, normalement, n'utilisaient pas de fauteuil roulant. Les chercheurs ont comparé le niveau d'effort requis pour monter chacune des pentes mentionnées plus haut, sans toutefois tenir compte des influences climatiques comme le vent, la glace, la neige et la pluie.

L'étude a révélé que la pente dont le rapport est de 1 : 20 est beaucoup plus facile à gravir que les pentes plus abruptes.

Par ailleurs, l'étude ne révèle aucune différence importante quant à l'effort physique requis lorsque la pente est de 1 : 12 et 1 : 10. De plus, l'âge ne semblait pas être un facteur quant à la capacité des sujets des deux groupes à monter les rampes d'accès.

*On peut se procurer le rapport complet intitulé Évaluation de l'exigence physique à monter des rampes d'accès en fauteuil roulant manuel chez les adultes âgés de 18 à 64 ans, en ligne par l'intermédiaire du Bureau de commandes de la SCHL à [www.schl.ca](http://www.schl.ca) ou en composant le 1 800 668-2642*

*Pour de plus amples informations, communiquez avec Luis Rodriguez, SCHL, au (613) 748-2339, ou par courriel à l'adresse [lrodrigu@cmhc-schl.gc.ca](mailto:lrodrigu@cmhc-schl.gc.ca)*



# Les statistiques montrent que le rythme de l'urbanisation se poursuit au Canada

**P**rès du tiers des terrains urbains du Canada sont situés en Ontario, et l'espace urbain de l'Ontario a une superficie presque équivalente, en kilomètres carrés, à celui des quatre provinces de l'Ouest réunies. Ces données, ainsi que d'autres statistiques sur l'utilisation du sol, sont présentées dans le numéro de janvier du *Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada*, publié par Statistique Canada.

Selon le bulletin, la moitié de la population du pays est concentrée dans quatre grandes zones urbaines : le Golden Horseshoe, en Ontario, Montréal et sa région, la Vallée du Bas-Fraser et la partie sud de l'île de Vancouver, et le corridor Edmonton-Calgary.

Entre 1971 et 2001, la superficie totale des terres urbanisées a augmenté de 80 pour 100 en Ontario, alors qu'elle a presque doublé dans l'ensemble du Canada, et le nombre de Canadiens habitant dans les villes a bondi de 50 pour 100. Selon le bulletin, l'accroissement de la superficie des terres urbaines peut être attribué à l'évolution démographique et aux changements dans les préférences en matière de logement. Ainsi, l'accession des baby-boomers au marché de l'habitation dans

les années 1970 et 1980 a considérablement accru la demande de logements neufs. On ne s'étonnera pas, d'autre part, que la dépendance de la société contemporaine envers l'automobile soit responsable de l'accroissement de l'urbanisation.

Une tendance troublante a été notée : l'absorption des terres agricoles – une ressource non-renouvelable – par l'urbanisation est de plus en plus importante. En 2001, presque la moitié de la superficie urbanisée du Canada était formée de terrains qui étaient auparavant de bonnes terres agricoles. « Ces terres, une fois urbanisées, perdent à tous égards et à tout jamais leur caractère agricole », précise-t-on dans le bulletin.

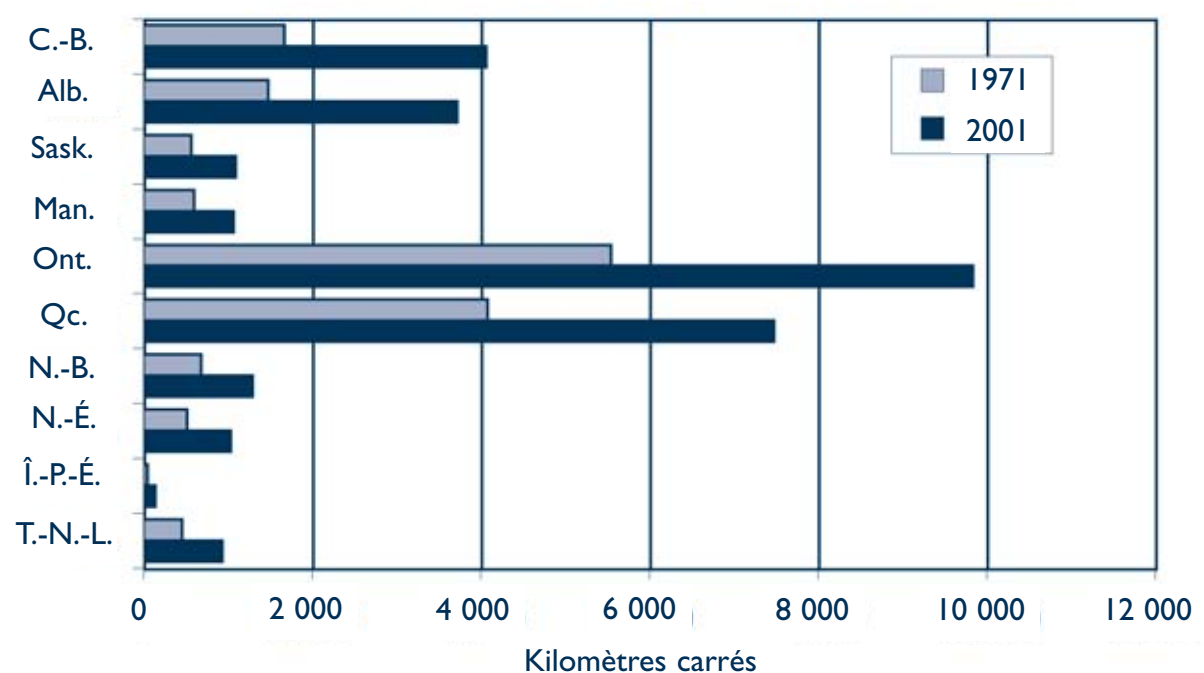
La presque totalité des meilleures terres agricoles du Canada est située dans les provinces d'Ontario, d'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il s'agit de celles qui sont classées dans la catégorie I, ce qui signifie qu'aucune contrainte sérieuse n'y entrave la production des cultures. Plus de la moitié des terres de catégorie I du Canada sont concentrées dans la partie sud de l'Ontario, fortement urbanisée, et, en 2001, plus de 11 pour 100 des terres agricoles de

catégorie I de cette province avaient été perdues au profit de l'urbanisation.

Cette tendance à l'urbanisation des terres agricoles a d'importantes répercussions à deux égards : d'abord, la croissance des villes affecte les cultures spécialisées, comme celle des fruits, qui ne sont florissantes que dans un petit nombre de régions du Canada et qui peuvent avoir une grande importance pour l'économie locale. Ensuite, la croissance des villes se traduit par un changement dans l'utilisation des terres au-delà des périmètres urbains. Ainsi, on trouve souvent des terrains de golf, des gravières et des espaces récréatifs sur les territoires agricoles adjacents aux villes. Ces activités constituent en quelque sorte le prolongement des espaces urbanisés.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec Nancy Hofmann, de Statistique Canada, au (613) 951-0297, ou à [environ@statcan.ca](mailto:environ@statcan.ca). Le *Bulletin d'analyse – Régions rurales et petites villes du Canada*, vol. 6, no 1 (numéro au catalogue : 21-006) peut être consulté sans frais à l'adresse [http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub\\_f.cgi](http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi)

**Superficie estimative du territoire urbain par province, 1971 et 2001**



# Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 : trois nouveaux numéros

**L**a SCHL a publié récemment trois *Points en recherche* dans le cadre de sa « Série sur le logement selon les données du Recensement de 2001 ». Les auteurs y brossent un tableau complet des difficultés que vivent les ménages immigrants récemment arrivés au Canada, les ménages qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement et les aînés, dont la population croît rapidement.

Bien que les conditions de logement se soient améliorées entre 1996 et 2001, ces *Points en recherche* révèlent, pour ces trois groupes, les tendances suivantes : les immigrants récents ont du mal à trouver un logement locatif et ont des besoins considérables s'ils vivent dans une grande ville du Canada; le nombre de ménages aux prises avec de graves problèmes en ce qui a trait à l'abordabilité du logement a diminué, mais il reste élevé; les ménages d'aînés, dont la population croît plus fortement que tout autre groupe démographique, gagnent en général un revenu moins élevé que les autres ménages et sont proportionnellement plus nombreux qu'eux à éprouver des besoins en matière de logement.

## Numéro 7 : Ménages immigrants

En 2001, plus de un ménage sur cinq au Canada était originaire d'un autre pays. Les ménages ayant immigré récemment (ceux dont le principal soutien est venu s'installer au Canada dans les cinq années précédentes) représentaient plus de 2 % de l'ensemble des ménages.

Plus de huit ménages immigrants sur dix vivaient dans une des 27 régions métropolitaines de recensement ou RMR du Canada (régions urbaines comptant au moins 100 000 habitants), et près de six sur dix habitaient Toronto, Montréal ou Vancouver. À Toronto, plus de la moitié des ménages sont des immigrants.

En 2001, près de un ménage sur cinq dans la population immigrante et un sur trois parmi les immigrants récents éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement (la notion de « besoins impérieux en matière de logement » est définie dans l'encadré ci-contre). Chez les ménages non immigrants, la proportion n'est que de un sur six. À Toronto, près de la moitié des ménages arrivés récemment au pays étaient en situation de besoin impérieux, contre seulement un tiers des ménages non immigrants.

## Numéro 8 : Ménages qui consacrent 50 % ou plus de leur revenu au logement

La proportion de ménages canadiens aux prises avec de graves problèmes sur le plan de l'abordabilité du logement a quelque peu diminué entre 1996 et 2001, passant de presque 7 % à un peu moins de 6 %. Les ménages ayant de « graves problèmes » à cet égard sont ceux qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement et qui doivent dépenser plus de 50 % de leur revenu pour se loger.

En 2001, les ménages locataires étaient presque quatre fois plus susceptibles que les ménages propriétaires d'avoir de graves problèmes d'abordabilité, et ils étaient quatre fois plus susceptibles qu'eux d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages les plus vulnérables à ces graves problèmes sont ceux dont le principal soutien est un jeune, un Autochtone, un chômeur ou un inactif, ainsi que les familles monoparentales et les ménages non familiaux.

Les ménages habitant une RMR sont plus susceptibles d'avoir de graves problèmes en ce qui a trait à l'abordabilité du logement que les ménages des autres régions du pays. Vancouver et Toronto, deux des RMR où les habitations existantes sont les plus chères au Canada, ont les plus fortes proportions de ménages propriétaires aux prises avec de graves problèmes d'abordabilité.

## Numéro 9 : Conditions de logement des aînés au Canada

En 2001, plus de un cinquième des ménages canadiens avait comme principal soutien une personne âgée. Dans près de la moitié des cas, le principal soutien avait 75 ans ou plus. Entre 1996 et 2001, le nombre de ménages d'aînés a augmenté presque deux fois plus rapidement que la somme des autres ménages. Les personnes âgées forment le groupe d'âge qui connaît la plus forte expansion au pays. Six ménages d'aînés sur dix habitent dans une RMR.

Les ménages d'aînés ont un revenu moyen et des frais de logement moins élevés que les autres ménages, et ils sont plus susceptibles qu'eux d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement. Les ménages d'aînés propriétaires de leur habitation sont au moins deux fois plus susceptibles que les autres

ménages propriétaires de vivre dans un logement qui nécessite des réparations majeures. Près de un aîné handicapé sur cinq fait partie d'un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement; la proportion est de un sur sept parmi les personnes âgées qui ne déclarent aucune incapacité.

*Les Points en recherche dont il est question dans le présent article peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de la SCHL ([www.schl.ca](http://www.schl.ca)), dans la section Bureau de commandes, ou être commandés par téléphone, au 1 800 668-2642.*

*Code des produits : numéro 7, 63811; numéro 8, 63841; numéro 9, 63821.*

*Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec David Metzak, de la SCHL, par téléphone au 613 748 2425, ou par courriel à [dmetzak@cmhc-schl.gc.ca](mailto:dmetzak@cmhc-schl.gc.ca)*

Dans cette série de *Points en recherche*, le terme « logement acceptable » s'entend d'un logement de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition de ce dernier, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation (NNO).
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt.

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes relatives à la qualité, à la taille ou à l'abordabilité, et s'il devrait dépenser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian des logements acceptables (c'est-à-dire conformes aux trois normes) situés dans sa localité.

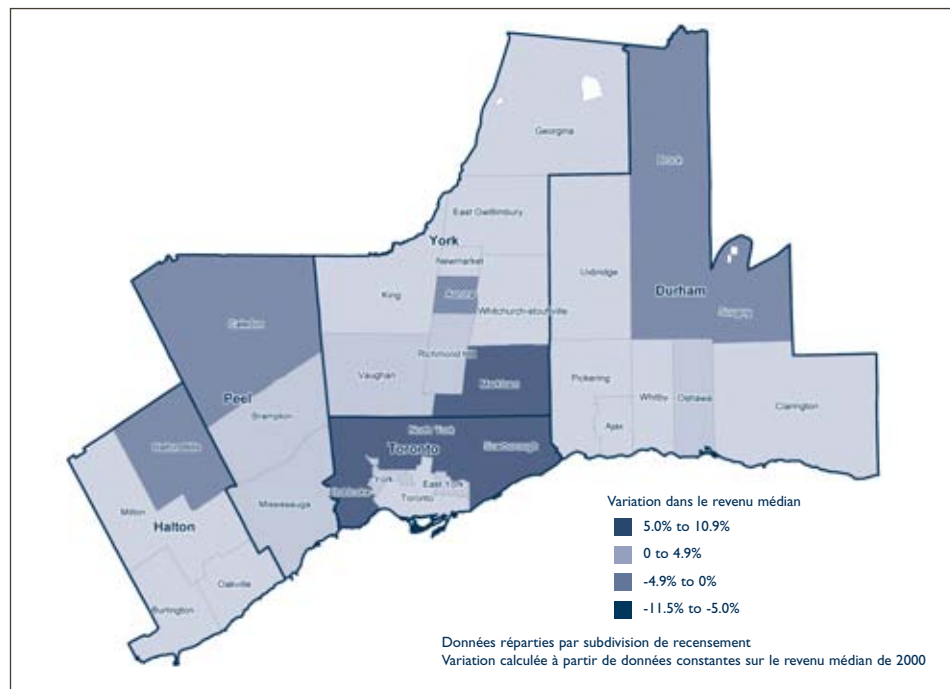
# Les données du recensement apportent un éclairage nouveau sur le logement et la répartition du revenu à Toronto

La ville de Toronto se sert de données sur le logement et la répartition du revenu tirées du Recensement de 2001 pour soutenir ses politiques et ses initiatives en matière de planification. En effet, ces données fournissent aux urbanistes des renseignements précieux pour gérer la croissance de la ville, préserver la diversité intrinsèque des quartiers de Toronto et améliorer la qualité de vie dans l'agglomération. Une série de bulletins de recherche regroupés sous le thème « Profil de Toronto » fait ressortir l'évolution du milieu social et économique de la ville fusionnée.

Les chercheurs du service d'urbanisme au département du développement urbain de la ville de Toronto ont découvert que, dans le Grand Toronto, plus des trois quarts de la croissance du parc de logements enregistrée entre 1996 et 2001 s'est réalisée en périphérie. Puisque la majorité des mises en chantier d'habitations ont été réalisées dans des quartiers formés de maisons individuelles, les logements avec entrée privée demeurent prédominants dans la zone périphérique du Grand Toronto.

Dans la ville de Toronto proprement dite, la plupart des 39 500 logements bâtis durant la période étaient des appartements, et plus particulièrement des appartements en copropriété. En 2001, les appartements représentaient la moitié des logements de la ville, et cette proportion devrait augmenter puisque plus de 75 % des habitations dont la construction était prévue à la fin de 2002 étaient également des appartements. Malgré l'accroissement de la densité urbaine à Toronto, le nombre de logements locatifs traditionnels mis en chantier est demeuré faible, et le parc de logements locatifs a considérablement diminué dans l'ensemble du Grand Toronto.

Ces faits revêtent une importance particulière à la lumière des données du recensement, selon lesquelles le revenu médian des ménages a régressé de 6 % à Toronto entre 1980 et 2000. De fait, en dollars constants, le revenu médian n'avait que très légèrement augmenté en 2000 par rapport à ce qu'il était en 1970. En outre, il était de beaucoup inférieur dans la ville de Toronto à celui signalé dans les quatre autres régions de l'agglomération, et l'écart entre les ménages à revenu élevé et



les ménages à faible revenu s'est creusé tant entre la ville et les banlieues en pleine croissance qu'entre les différents quartiers de la ville. Dans la région métropolitaine de recensement (RMR), le revenu moyen des 10 % des ménages les plus pauvres a diminué de 4 %, tandis que celui des 10 % des ménages les mieux nantis a augmenté de 23 %.

En 2000, Toronto était le lieu de résidence de 71 % des ménages du Grand Toronto ayant un revenu inférieur à 20 000 \$, mais elle accueillait seulement 41 % des ménages affichant un revenu supérieur à 100 000 \$. Les chercheurs attribuent ce phénomène aux mouvements migratoires, et plus particulièrement à l'immigration. Ainsi, les familles à revenu moyen ou élevé auraient déménagé dans les régions périphériques du Grand Toronto, alors que les familles à faible revenu, dont bon nombre de ménages d'immigrants, se seraient installées dans la ville.

Dans les limites de la ville de Toronto, le nombre de ménages à revenu élevé s'est considérablement accru dans le centre (ancienne ville de Toronto, York et East York), tandis que des hausses marquées du nombre de ménages à faible revenu ont été enregistrées à Scarborough, à North York et à Etobicoke.

Grâce aux résultats de ces études, les urbanistes de Toronto disposent de données sociales importantes leur permettant de mieux évaluer les demandes d'aménagement. Pour la première fois depuis le milieu des années 1990 – période durant laquelle les programmes fédéral et provincial de construction de logements sociaux ont été abolis –, le nombre de logements locatifs achevés a progressé en 2002. Depuis, la ville a remanié un de ses programmes d'encouragement afin de stimuler la construction de plusieurs centaines de logements locatifs abordables. Le nouveau Plan officiel de Toronto, créé en vue d'orienter l'avenir de la nouvelle ville fusionnée, comprend des politiques visant à préserver le parc actuel de logements locatifs et à favoriser la production de logements locatifs et de logements abordables.

Pour obtenir des bulletins de recherche produits par la ville de Toronto, dans lesquels sont analysés les résultats du Recensement du Canada de 2001, rendez-vous à l'adresse suivante : [www.toronto.ca/demographics/](http://www.toronto.ca/demographics/) Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec Tom Ostler, du service d'urbanisme de la ville de Toronto, par téléphone, au (416) 397-4629, ou par courriel, à [tostler@toronto.ca](mailto:tostler@toronto.ca)

# Nouvel outil d'analyse des investissements dans l'infrastructure urbaine

**L**e milieu de la recherche sur l'habitation pourrait contribuer à l'élaboration d'un nouvel outil d'analyse pour aider les décideurs à comprendre l'effet que les différentes catégories d'investissements dans les infrastructures urbaines ont sur l'habitation, et inversement. L'instrument de gestion des connaissances proposé, la « lentille du logement », permettra d'analyser l'incidence des décisions prises au fil du temps par ceux qui établissent les politiques, les investisseurs privés, les promoteurs et les consommateurs, sur les choix offerts en matière de logement, leur disponibilité et leur abordabilité, ainsi que sur la conception et le coût d'aménagement des quartiers résidentiels. La décision d'effectuer des choix qui favorisent des résultats positifs pour le logement et la collectivité aurait des retombées positives sur l'ensemble de la société, puisque le logement et son financement sont d'importants moteurs de développement économique et social.

L'Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH) est l'un des principaux promoteurs de la « lentille du logement » parce qu'elle voit dans cet outil un moyen d'élargir l'éventail des débouchés et des choix offerts aux consommateurs en appuyant des utilisations novatrices du sol urbain à des fins résidentielles et en favorisant la créativité dans la conception des quartiers résidentiels. L'instrument proposé pourrait en outre favoriser une utilisation plus efficace des infrastructures existantes, la revitalisation des centres-villes, une plus grande productivité des villes ainsi que leur capacité concurrentielle. Il procurera aux administrations fédérale, provinciales et municipales l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions politiques éclairées et effectuer des investissements judicieux dans les infrastructures.

Le perfectionnement des systèmes d'information géographique (SIG) et de la modélisation mathématique ont rendu possible l'évaluation des coûts et des avantages des investissements dans les infrastructures au moyen de différentes variables, dont les tendances à long terme dans la production de logements, la dimension des habitations, les préférences des consommateurs, la densité d'habitation et

le tracé des rues. Grâce à ce genre d'analyse, les administrations municipales sont en mesure de déterminer si leurs plans favorisent effectivement l'abordabilité et les choix en matière d'habitation. Les promoteurs et les autres acteurs du secteur privé bénéficieraient, grâce à la « lentille du logement », d'information pouvant mener à un renforcement de la coopération entre les secteurs public et privé, par la mise en évidence de nouveaux débouchés sur le marché.

## Cartographie de l'effet cumulé des décisions prises par les secteurs public et privé

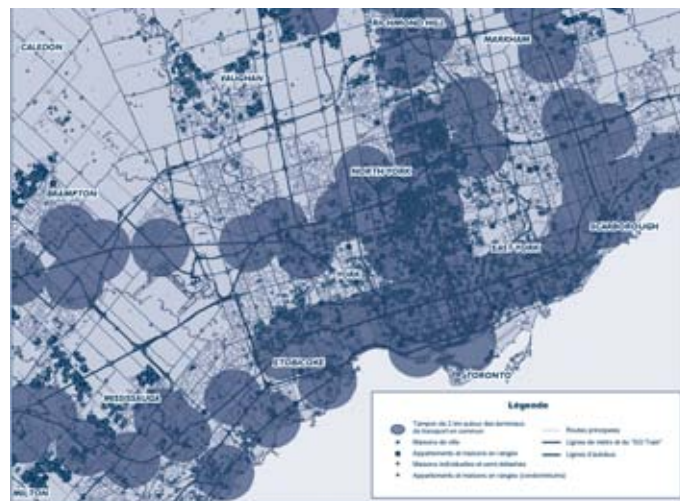
La physionomie de chaque quartier est le résultat cumulé de nombreuses décisions quotidiennes prises au fil du temps par les administrations, les entreprises et les ménages – toutes portant sur un même espace. La cartographie des données au moyen d'un SIG permet de voir d'un seul coup d'œil les résultats de toutes ces décisions et, surtout, la manière dont elles sont interreliées.

La « lentille du logement » mettrait en évidence des options que les intervenants n'auraient peut-être pas envisagées autrement. Cet outil permettrait en outre de repérer des occasions de coopération entre les secteurs public et privé et d'aider à désamorcer les conflits grâce à une meilleure collecte d'éléments probants et au développement des connaissances. On peut utiliser les SIG pour faire ressortir de nouvelles tendances avant qu'elles ne se transforment en problèmes urgents d'ordre public, en suivant sur des cartes successives l'évolution du développement au fil du temps.

L'un des défis que comporte l'élaboration de politiques publiques valables est d'amener les experts techniques de différentes disciplines à mettre en commun leurs connaissances et à travailler de concert à l'optimisation simultanée des bienfaits économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Les outils informatiques d'aide à la décision rendent possible l'intégration d'un grand nombre de perspectives en vue de déterminer la meilleure combinaison de méthodes de prise de décision. Enfin, la « lentille du logement » peut mettre en relief d'éventuelles lacunes en matière de recherche et de politiques publiques, qui sont susceptibles de nuire à la production du type d'habitations souhaité.

*L'ACCH invite tous les chercheurs qui dirigent en ce moment des projets pertinents à communiquer avec elle. Pour plus d'information, veuillez vous adresser à David Crenna, directeur, Questions urbaines, ACCH, au (613) 230-3060, ou à [crenna@chba.ca](mailto:crenna@chba.ca).*

## Construction résidentielle (1996-2001) et réseau de transport régional



*Note : À partir de cette information, il est possible de déterminer la propension des ménages à utiliser le transport public.*

# Le gouvernement de la Saskatchewan lutte contre la pénurie de logements abordables et de qualité

**E**n 2004, la Saskatchewan a instauré une politique-cadre du logement, baptisée *HomeFirst*, pour lutter contre la pénurie de logements abordables de qualité dans la province. Cette politique-cadre vise à harmoniser les politiques de logement avec les politiques sociales, les politiques économiques et les politiques en matière de santé. La stratégie *HomeFirst* repose sur de nombreuses recherches. Elle s'attaque aux difficultés que la Saskatchewan doit affronter dans le domaine de l'habitation, notamment un renversement des tendances démographiques ces dernières années, les besoins de logement non comblés et l'accroissement de la demande de services de soutien relatifs au logement pour les populations vulnérables.

La province s'est fondée sur des données provenant de sources multiples pour évaluer l'état de la situation du logement et pour prédire les tendances. Les analystes des politiques ont mis en évidence d'importants changements démographiques, notamment une hausse du nombre des familles monoparentales, la concentration de la pauvreté dans le Nord de la province et dans le centre des grandes villes, une population autochtone jeune et de plus en plus nombreuse, l'augmentation du nombre d'aînés et le vieillissement de ce groupe démographique, ainsi qu'une tendance à l'urbanisation. Ces changements entraînent une transformation des besoins de logement, une augmentation du taux d'inoccupation des logements subventionnés dans certaines collectivités, une hausse du coût lié à l'entretien du parc de logements subventionnés, ainsi qu'un déséquilibre entre les types de logements disponibles et les besoins de la population.

L'analyse des données sur le logement et des indicateurs établis par la SCHL à partir des données du recensement révèle qu'au moment de l'enquête, en Saskatchewan, un ménage sur six (locataires et propriétaires

confondus) se trouvait dans l'une ou plusieurs des trois situations suivantes : il occupait un logement inabordable, vivait dans un logement ne répondant pas aux normes acceptables ou se trouvait dans une situation frôlant le « besoin impérieux de logement ». <sup>1</sup> Parmi les ménages se trouvant dans l'une ou l'autre de ces situations, il y avait surreprésentation des Autochtones, des familles monoparentales, des personnes handicapées et des personnes vivant seules.



Les recherches et les consultations menées dans la province ont également démontré la nécessité d'offrir des services de soutien pour aider les personnes à vivre plus longtemps dans leur logement de façon autonome. Selon une Enquête sociale générale de Statistique Canada, un nombre croissant d'aînés choisissent de conserver leur logement plutôt que d'aller vivre dans un foyer ou un autre type d'établissement – et une forte proportion d'entre eux vivent seuls. L'Enquête a également révélé que les personnes handicapées, les jeunes à risque, les personnes susceptibles de devenir des sans-abri et les familles monoparentales avaient également besoin de services de soutien en matière de logement.

En raison de la hausse du coût des services publics et des coûts d'entretien associés à la dégradation des bâtiments, la province a de plus en plus de mal à assurer l'entretien de son parc de logements subventionnés. Pendant ce temps, les logements abordables

se détériorent sur le marché privé. De surcroît, les promoteurs privilégient la construction d'ensembles en copropriété plutôt que d'ensembles locatifs, de sorte qu'il est de plus en plus difficile pour les ménages à revenu faible ou modeste de trouver un logement convenable et abordable sur le marché privé. Ces facteurs, combinés au fait qu'un certain nombre de logements locatifs ont été convertis en copropriétés, sont à la source d'une réduction de près de 10 % de l'offre de logements locatifs privés dans les villes de la Saskatchewan, entre 1995 et 2003.

En Saskatchewan, les coûts associés au logement augmentent plus rapidement que le revenu des familles. En 2000, près d'un ménage locataire sur cinq consacrait au logement plus de la moitié de son revenu. D'ailleurs, des recherches effectuées par Statistique Canada indiquent que l'accession à la propriété est ce qui permet aux ménages canadiens d'accumuler de la richesse; il s'agit d'un facteur crucial pour rompre le cycle de la pauvreté.

Par conséquent, la nouvelle politique vise à accroître l'abordabilité des logements de qualité et la viabilité des logements subventionnés par l'État. L'objectif est de faciliter l'accession à la propriété, d'améliorer le soutien au logement et d'aider les ménages à accumuler de la richesse. Cette stratégie répond aux besoins recensés dans les quartiers situés au centre des grandes villes et dans les collectivités du Nord. Elle valorise l'efficacité énergétique et la création de partenariats avec des tiers.

*Pour obtenir de plus amples renseignements sur la nouvelle politique-cadre de la Saskatchewan en matière d'habitation ou sur les travaux de recherche qui lui servent de fondement, communiquer avec M. Craig Marchinko, à [www.dcre.gov.sk.ca](http://www.dcre.gov.sk.ca), (306) 787-7288; Courriel : [Cmarchinko@dcre.gov.sk.ca](mailto:Cmarchinko@dcre.gov.sk.ca)*

<sup>1</sup> On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux de logement s'il habite dans un logement ne répondant pas à une ou à plusieurs des trois normes (qualité convenable, taille convenable et prix abordable) d'un logement acceptable et s'il doit consacrer au logement au moins 30 % de son revenu avant impôt, ou encore s'il devait payer un loyer égal ou supérieur à 30 % de son revenu avant impôt pour obtenir un logement acceptable (c'est-à-dire conforme aux trois normes) sur le marché local.

# L'itinérance coûte cher à la société

## Le coût de l'itinérance au Canada s'élève à 1,4 milliard de dollars

**L'**itinérance coûte cher à la société, mais les programmes gouvernementaux qui s'attaquent à ce phénomène ont donné d'importants résultats tangibles, selon une étude menée par la Direction générale de la politique du logement du ministère des Services communautaires, aux Autochtones et aux femmes de la Colombie-Britannique.

Le rapport qui en est issu explique que les interventions visant à réduire l'itinérance, surtout sous la forme de logements en milieu de soutien, peuvent s'avérer avantageuses pour les personnes, pour le gouvernement et pour la collectivité en général.

L'itinérance continue de progresser malgré les efforts accomplis au chapitre de divers services d'urgence comme les centres d'hébergement et les soupes populaires. Pourtant, des initiatives gouvernementales efficaces pourraient réduire considérablement la raison d'être de ces services.

Menée au cours du printemps 2004 par Margaret Eberle, de Eberle Planning and Research, l'étude résume 14 études quantitatives récemment réalisées sur les coûts de l'itinérance par des chercheurs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. En voici quelques points saillants :

### **L'itinérance entraîne des coûts énormes pour les gouvernements**

D'après une étude effectuée en 2003 à Calgary, l'itinérance et le risque d'itinérance coûtent, selon les estimations, 67,5 millions de dollars chaque année pour l'ensemble des initiatives gouvernementales. Une étude pilote menée en Colombie-Britannique a conclu que la prestation de services liés à la santé, à la justice pénale, à l'hébergement et à l'aide sociale pour une seule personne coûte annuellement entre 30 000 \$ et 40 000 \$.

### **Les personnes sans abri sont plus susceptibles de nécessiter des soins de santé et des services de justice pénale coûteux que le reste de la population**

Selon le *New England Journal of Medicine*, les séjours hospitaliers des sans-abri durent en moyenne quatre jours de plus que pour les autres clientèles. À Hawaii, les sans-abri ont besoin de services psychiatriques 100 fois plus souvent que ceux qui ont un logement. Une étude réalisée au Royaume-Uni a examiné six scénarios concernant des sans-abri et a estimé que les coûts liés aux services policiers et juridiques variaient entre 3 600 \$ et 36 000 \$ par personne sur une période pouvant atteindre deux ans.

### **L'itinérance peut entraîner une perte de recettes fiscales pour les gouvernements**

Une étude effectuée à Dallas, au Texas, a estimé que la dévaluation foncière constatée dans le secteur où se tiennent les itinérants fait perdre au gouvernement quelque 4,1 millions de dollars en recettes fiscales.

### **Un logement stable entraîne des économies dans plusieurs domaines**

En Colombie-Britannique, le gouvernement a pu économiser entre 8 000 \$ et 12 000 \$ par personne, par année, en fournissant des logements avec services de soutien. À New York, parce qu'on n'a pas à offrir autant d'autres services de soutien, on arrive à récupérer la presque totalité des coûts des logements avec services de soutien destinés aux sans-abri ayant des troubles mentaux.

### **Fournir un logement aux sans-abri permet de réduire les coûts liés aux soins de santé et aux services de justice pénale**

À San Francisco, moins d'un an après avoir emménagé dans un logement avec services de soutien, les anciens itinérants allaient la

moitié moins souvent à l'hôpital et pouvaient cesser de recourir aux programmes de santé mentale. À New York, les coûts des soins de santé représentent près des trois quarts des 12 000 \$ économisés chaque année par personne et les coûts liés à la justice pénale représentent une économie supplémentaire de 5 %.

### **Une intervention précoce auprès des jeunes à risque confère des avantages à long terme**

Des chercheurs australiens ont pu déterminer que le fait de placer des travailleurs sociaux dans les écoles pour gérer les questions d'itinérance pourrait représenter un avantage à vie équivalent à quelque 473 millions de dollars pour les jeunes qui étaient sans abri en 1994. (Un avantage à vie est un bien public qui peut inclure des économies.)

### **Les services d'emploi pour les sans-abri sont aussi avantageux**

Dans une étude américaine, les résidents des logements bénéficiant de services de soutien qui participaient à un programme de développement de l'emploi gagnaient 50 % plus d'argent, ce qui diminue d'autant les besoins de prestations d'aide sociale.

S'attaquer au problème de l'itinérance peut être avantageux et économique pour les commerces et pour les administrations locales. L'étude de Dallas conclut que si des logements et des services de soutien étaient fournis aux sans-abri, le secteur de la ville où ils se rassemblent actuellement pourrait être utilisé pour créer plus de 5 000 emplois et pour générer plus de 26 millions de dollars en recettes fiscales annuelles (impôt foncier et taxes de vente).

*Pour en savoir davantage, prière de communiquer avec Margaret Eberle de Eberle Planning and Research, au (604) 254-0820; courriel : m\_eberle@telus.net.*

# Les sans-abri demandeurs de logement social se heurtent à des obstacles de taille

**S**elon ce qu'ont constaté les auteurs d'une récente étude réalisée pour le compte de la SCHL, les difficultés qu'éprouvent les sans-abri à accéder à des logements sociaux ont une incidence considérable sur le chemin à parcourir pour quitter l'itinérance.

Cette étude a été effectuée pour déterminer si les fournisseurs de logements sociaux répondent actuellement aux besoins des demandeurs sans abri et trouver des moyens de leur faciliter l'accès au logement.

Menée entre les mois d'avril 2004 et de février 2005 par Oriole Research and Design Inc., en collaboration avec Connelly Consulting Services, l'étude comportait une recherche documentaire, des entrevues, des sondages ainsi que des groupes de discussion. Les entrevues ont été réalisées auprès de fournisseurs de logements de quatre provinces et du personnel de 10 organismes qui oeuvrent auprès de clientèles d'itinérants. Deux groupes de discussion ont réuni 14 participants qui étaient, ou avaient déjà été, sans abri.

L'étude a fait ressortir que les sans-abri qui tentent d'obtenir un logement social font face à des obstacles de trois ordres : systémiques, organisationnels et individuels.

## Obstacles systémiques

Les fournisseurs de logements et les participants aux groupes de discussion ont mentionné le nombre limité de logements subventionnés et les longues listes d'attente. Les listes d'attente qui sont gérées par ordre chronologique et en fonction d'un système de points pénalisent certains sous-groupes d'itinérants. Le rapport souligne qu'une période d'attente de six mois à un an ne convient pas aux besoins d'une personne jetée à la rue.

## Obstacles organisationnels

Les personnes qui ont pris part aux entrevues et aux groupes de discussion ont indiqué que le processus de demande peut créer des obstacles pour les demandeurs sans abri puisqu'il requiert des entrevues, des visites

à domicile, une vérification du casier judiciaire ou des mises à jour régulières de la part des demandeurs. L'étude a permis d'apprendre que les décisions qui sont prises durant le traitement des demandes peuvent créer des obstacles pour certains demandeurs sans abri.

## Obstacles individuels

La recherche documentaire, les entrevues et les groupes de discussion ont tous fait ressortir que les obstacles peuvent survenir en raison de circonstances individuelles, telles que les différences linguistiques, la toxicomanie, la santé mentale, des problèmes d'occupation antérieurs, l'absence de revenu, le fait de ne pas avoir accès à un téléphone ou l'absence d'appui social.

Les personnes interrogées et les participants aux groupes de discussion ont formulé plusieurs suggestions pour aider les sans-abri à avoir accès à un logement social et à le conserver :

- offrir un choix de logements plus étendu
- mettre en place de nombreux points d'accès dans la collectivité grâce auxquels les sans-abri pourraient accéder au « système »
- alléger les exigences des listes d'attente en ce qui concerne la mise à jour de l'information

- établir des ententes d'aiguillage entre les fournisseurs de logements et les organismes qui travaillent auprès des sans-abri ou des personnes à risque de le devenir
- offrir du financement à ceux qui hébergent des demandeurs sans abri de sorte qu'ils puissent leur fournir du soutien sur place
- aider les ménages vulnérables à conserver leur logement

Les auteurs suggèrent qu'un débat d'orientation soit lancé pour déterminer quel volet du « système » de logement conviendrait le mieux pour loger de manière proactive les sans-abri, débat qui pourrait s'avérer utile sur deux plans : offrir davantage de soutien efficace aux fournisseurs de logements qui visent une clientèle de sans-abri et faire en sorte que les collectivités disposent d'un éventail d'options de logement à l'intention des sans-abri et des ménages risquant de se retrouver à la rue.

*Le Point en recherche, numéro de produit 63951, peut être obtenu en ligne, par l'intermédiaire du Bureau de commandes de la SCHL, à l'adresse [www.schl.ca](http://www.schl.ca), ou en téléphonant au 1 800 668-2642. Pour en savoir plus, prière de communiquer avec Anna Lenk, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, au (613) 748-2951.*



# Les maisons de transition sont cruciales pour les femmes délinquantes

**S**elon une récente étude menée à Vancouver sur les maisons de transition, les femmes qui sortent de prison ont besoin d'un lieu d'hébergement sûr, privé et stable pour être mieux en mesure de réintégrer la société.

L'auteure du rapport intitulé *Women Offenders: Characteristics, Needs and Impacts of Transitional Housing* conclut que les maisons bénéficiant d'un programme de soutien doivent constituer une priorité pour pouvoir prévenir les récidives. Toujours selon ce rapport, sans un logement sûr et stable, il ne serait probablement pas possible d'aborder les problèmes énormes auxquels ces femmes doivent faire face. Quand elles sortent de prison, les femmes n'ont habituellement pas d'argent, ne peuvent pas compter sur un soutien familial, ne sont pas préparées à la vie active et ne possèdent pas de pièces d'identité. De plus, elles souffrent généralement de toxicomanie et de troubles physiques et mentaux chroniques.

L'étude, réalisée par Janet Currie de la firme Focus Consultants aux fins du Programme de subventions de recherche de la SCHL, a porté sur les caractéristiques personnelles des délinquantes, sur leurs besoins en matière de logement et autres besoins connexes, ainsi que sur l'importance des maisons de transition à leur sortie de prison pour les aider à réintégrer la société.

## Méthode

Menée entre les mois de juin 2003 et de juin 2004, l'étude comportait trois phases : une recherche documentaire, un sondage effectué auprès de 17 personnes oeuvrant avec des délinquantes de la région de Vancouver et une étude longitudinale sur les délinquantes prenant part au programme Pathways, constitué d'une maison de transition offrant aux femmes du soutien et des consultations d'orientation au sortir

d'une période d'incarcération ou de liberté conditionnelle. L'auteure a eu recours à un groupe témoin formé de femmes hébergées à la maison Columbia House, un établissement non considéré comme une maison de transition, mais prodiguant certains services d'aide et de consultation à des femmes en liberté conditionnelle. Les deux établissements sont dotés en personnel et administrés par l'Elizabeth Fry Society of Greater Vancouver.

Pour les besoins de l'étude longitudinale, huit femmes du programme Pathways et neuf femmes résidant à la maison Columbia House ont fait l'objet d'une entrevue après leur libération. Ces premières entrevues ont permis de recueillir des données de départ relativement aux caractéristiques personnelles de ces femmes avant et après leur incarcération. Par la suite, d'autres entrevues ont été menées six mois et douze mois plus tard chez sept femmes du programme Pathways et chez sept femmes de la maison Columbia House.

## Conclusions

Les premières entrevues ont révélé que ces femmes avaient éprouvé de graves problèmes personnels avant et après leur incarcération : piètre éducation, difficulté à trouver du travail, instabilité sur le plan du logement, problèmes de santé, toxicomanie et mauvaises relations familiales et personnelles.

Bien que le nombre de femmes interrogées ait été insuffisant dans les deux groupes pour que les observations soient concluantes, les dernières entrevues réalisées auprès des femmes bénéficiant du programme Pathways ont fait ressortir une amélioration modeste, mais mesurable, de leur situation personnelle. Les améliorations les plus frappantes étaient les suivantes :

- peu d'accusations criminelles ont été portées contre elles ultérieurement et elles ont été peu nombreuses à être réincarcérées
- elles ont davantage été en mesure de trouver un logement sûr, stable et non transitoire
- elles ont vu s'améliorer leur état de santé physique et mental et se sont mieux alimentées
- elles ont été moins portées, selon leurs dires, à retomber dans les excès d'alcool ou de drogue
- elles ont été légèrement plus nombreuses à s'inscrire à des programmes de formation professionnelle
- elles ont eu moins de difficulté à trouver un refuge la nuit

Pour certaines d'entre elles, des changements favorables sont aussi survenus au sein du groupe témoin, peut-être parce que celles-ci avaient pu bénéficier de services de soutien et de consultation offerts à Columbia House.

Toutes les femmes inscrites au programme Pathways ont eu des commentaires élogieux à l'endroit du programme Pathways, qui les a aidées à se reprendre en main et à réintégrer la vie active. Les commentaires formulés mettaient l'accent sur la valeur du programme en ce qui a trait à sa flexibilité, à l'accueil reçu, à la sollicitude manifestée par le personnel, aux services offerts et à la sécurité que procure cet environnement.

*Le Point en recherche, numéro de produit 63813, peut être obtenu en ligne par l'intermédiaire du Bureau de commandes de la SCHL à l'adresse [www.schl.ca](http://www.schl.ca), ou en téléphonant au 1 800 668-2642. Pour en savoir plus, prière de communiquer avec Janet Currie, Focus Consultants, (250) 479-2962; courriel : [focusconsultants@telus.net](mailto:focusconsultants@telus.net)*